

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2013

SIMPLIFICATION DES NORMES APPLICABLES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - (N° 725)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 28

présenté par
M. Guy Geoffroy

ARTICLE 25

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« visée »

le mot :

« mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.